



**N° 102/22
AVRIL 2025**

 <http://tinchebray.fr>

 mairie@tinchebray.fr

EDITO

Tinchebrayennes, tinchebrayens,



Ce nouveau journal municipal vous permet de prendre connaissance des décisions qui sont prises avec l'équipe municipale mais aussi de suivre l'actualité et les différentes manifestations qui sont organisées sur la commune.

Vous l'avez constaté, les travaux du carrefour du Lion d'Or avancent et nous pouvons espérer voir les murs de la halle se monter très bientôt.

L'acquisition des parcelles de terre sur le quartier des Hauts Champs est terminée. Il reste encore malgré tout quelques formalités administratives à régler et nous allons enfin pouvoir lancer les travaux d'aménagement de cette voie qui dessert de plus en plus d'habitations. Ces travaux permettront d'assurer la sécurité de l'ensemble des riverains.

Vous le savez, nous avons lancé les premières réunions pour préparer une manifestation importante sur notre canton : Le comice agricole 2026 qui va être l'occasion de se rassembler pour travailler sur la préparation des chars mais aussi de prévoir tous ensemble l'organisation des 5 et 6 Septembre 2026.

N'hésitez pas à rejoindre les groupes qui se sont formés dans les quartiers Est et Ouest ainsi que dans les villages de Tinchebray. Ce sont des moments de rencontre précieux dans la période dans laquelle nous sommes. Faites-vous connaître auprès des organisateurs.

*Et vous les jeunes de 16 à 26 ans, n'hésitez pas à vous inscrire pour vous présenter à l'élection des ambassadeurs et ambassadrices de votre quartier. **Nous avons besoin de vous.***

Et puis la période qui arrive est pour la commune l'occasion de relancer les manifestations telles que les mardi randos, la fête de la musique, et surtout n'hésitez pas à profiter des actions mises en place à la Médiathèque et à la Maison France Services, et à vous inscrire aux soirées organisées par les Associations. Nous avons besoin d'elles, elles ont besoin de nous. N'hésitez pas à y participer.

Bien sincèrement,

Josette PORQUET

Maire de Tinchebray Bocage

HORAIRES D'OUVERTURE :

 <p>MAIRIE (tél. 02 33 66 60 13) Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Sur rendez-vous en dehors de ces horaires</p>	<p>DECHETTERIE Horaires à l'année (tél. 06 21 90 04 62)</p>  <p>Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (Entrée dernier véhicule ¼ h avant fermeture) Fermée le Jeudi</p>
 <p>PÔLE CULTUREL (tél. 02 33 96 19 49) Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h30 Mercredi, samedi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30</p>	 <p>EKKLESIA (tél. 02 33 66 64 52) Mardi, Jeudi : de 13h30 à 18h30 Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 Vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Samedi : de 10h30 à 12h30</p>

VIE MUNICIPALE

1) Marché “ Entretien des espaces verts ” :

Une consultation a été lancée pour l’entretien des grands espaces verts sur les communes déléguées de Beauchêne, Frênes, Larchamp, Saint Cornier des landes et Tinchebray.

Une seule entreprise a répondu : LBS de Vire pour un montant de 79 981.20 € TTC.

Ce marché commence le 1^{er} janvier 2025, pour une durée d’un an, renouvelable 3 fois.



2) Acquisition terrain “ les Hauts Champs ” :

Dans le processus du réaménagement du quartier “ Les Hauts Champs ”, la commune souhaite acquérir une bande de terrain pour élargir le chemin rural n° 19 classé en voie communale par délibération en date du 9 juillet 2024.

Le propriétaire de la parcelle 486ZI248 propose de céder à la collectivité, une bande de terrain d’environ 1,5 m de large au prix de 15 €/m².

La collectivité a donc fait l’acquisition d’une bande de terrain de 100 m² environ.

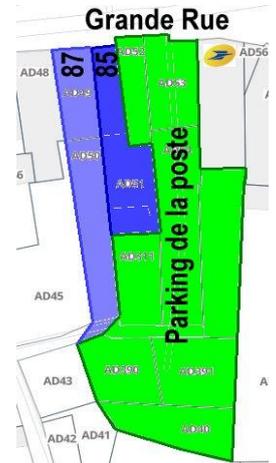


3) Acquisition immeuble situé au 85 grande rue :

Un droit de préemption a été exercé au nom de la commune pour acquérir un bien situé 87 Grande Rue.

Le propriétaire de la maison située au 85 Grande Rue, cadastrée 486AD51, a proposé de vendre son bien à la commune, au prix de 70 000 € net vendeur.

Cette acquisition, associée à la précédente, permettra d’agrandir le parking de la poste et de créer un autre accès aux commerces.



4) Tarif eau & Électricité sur l’aire de camping-car :

Une nouvelle borne de fourniture d’eau et d’électricité pour les camping-cars remplacera très prochainement la précédente devenue défectueuse.

L’utilisation de cette nouvelle borne sera payante.

Le paiement se fera 24h/24, via une application, par carte bancaire.

Après analyse des tarifs appliqués dans les alentours, ceux de notre aire seront les suivants :

- ▶ Eau potable : 10 minutes (100 l) 2 €
- ▶ Electricité : 12h (10 A) 3 €.

5) Adressage :

La fusion de plusieurs communes pour la création de la commune nouvelle Tinchebray Bocage a mis en évidence de nombreuses redondances. Or, à une adresse donnée doit correspondre un lieu unique afin que les divers services (livraisons, abonnements divers, intervention des secours...) puissent être assurés sans ambiguïté.

Il est donc décidé de modifier les noms des lieux-dits de même intitulé sur plusieurs communes déléguées afin de leur attribuer une identité unique pour l’ensemble de la commune nouvelle.

Dénomination actuelle	Dénomination modifiée	Dénomination actuelle	Dénomination modifiée
Commune déléguée SAINT JEAN DES BOIS		Commune déléguée YVRANDES	
Le bourg	Le bourg - St Jean des Bois	Le Bourg	Le Bourg - Yvrandes
La Vollée	La Vollée - St Jean des Bois	Le Rocher	Le Rocher - Yvrandes
Le Haut Gué	Le Haut Gué - St Jean des Bois	Les Aunays	Les Aunays - Yvrandes
Le Haut Hamel	Le Haut Hamel - St Jean des Bois	Le Pavillon	Le Pavillon - Yvrandes
La Louvetterie	La Louvetterie - St Jean des Bois	Le Village Besnard	Le village Besnard - Yvrandes
Les Sourcettes	Les Sourcettes - St Jean des Bois	Le Foncé	Le Foncé - Yvrandes
Les Landes	Les Landes - St Jean des Bois	La Volée	La Volée - Yvrandes
La Butte	La Butte - St Jean des Bois	Les Noës	Les Noës - Yvrandes

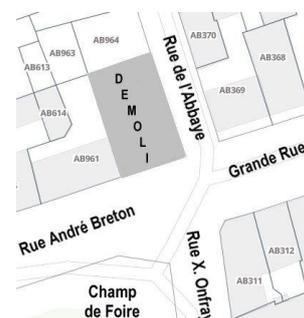
Commune déléguée TINCHEBRAY		Commune déléguée BEAUCHÊNE	
Bel Air	Bel Air - Tinchebray	La Besnardière	La Besnardière - Beauchêne
La Baronnerie	La Baronnerie - Tinchebray	Le Rocher	Le Rocher - Beauchêne
La Besnardière	La Besnardière - Tinchebray	La Basse Ménardrie	La Basse Ménardrie - Beauchêne
La Corderie	La Corderie - Tinchebray	La Haute Ménardrie	La Haute Ménardrie - Beauchêne
La Hognerie	La Hognerie - Tinchebray	Les Sourcettes	Les Sourcettes - Beauchêne
La Huberdière	La Huberdière - Tinchebray	Le Bourg	Le Bourg - Beauchêne
La Louvetterie	La Louvetterie - Tinchebray	Le Tronchet	Le Tronchet - Beauchêne
La Prise	La Prise - Tinchebray	La Cour	La Cour - Beauchêne
Le Désert	Le Désert - Tinchebray	La Butte	La Butte - Beauchêne
Le Pavillon	Le Pavillon - Tinchebray	La Baronnerie	La Baronnerie - Beauchêne
Le Rocher	Le Rocher - Tinchebray	Le Vallet	Le Vallet - Beauchêne
Le Tronchet	Le Tronchet - Tinchebray	La Corbinière	La Corbinière - Beauchêne
Les Landes	Les Landes - Tinchebray	La Rivière	La Rivière - Beauchêne
La Provostière	La Provostière	Le Village Besnard	Le Village Besnard - Beauchêne
		Le Foncé	Le Foncé - Beauchêne
		La Hognerie	La Hognerie - Beauchêne
Commune déléguée LARCHAMP		Commune déléguée FRÊNES	
Le Plant	Le Plant - Larchamp	Les Forges	Les Forges - Frênes
Bellevue	Bellevue - Larchamp	La Butte	La Butte - Frênes
La Ménarderie	La Ménarderie - Larchamp	La Rivière	La Rivière - Frênes
La Cour	La Cour - Larchamp	Le Foncet	Le Foncet - Frênes
Le Désert	Le Désert - Larchamp	Les Bruyères	Les Bruyères - Frênes
Le Rocher	Le Rocher - Larchamp	Place de l'Eglise	Place de l'Eglise - Frênes
La Calinière	La Calinière - Larchamp	La Corderie	La Corderie - Frênes
Les Gaules	Les Gaules - Larchamp		
Les Forgettes	Les Forgettes - Larchamp		
La Corbinière	La Corbinière - Larchamp		
Le Buisson	Le Buisson - Larchamp		
Les Landes	Les Landes - Larchamp		
Commune déléguée SAINT CORNIER DES LANDES			
Bel Air	Bel Air - St Cornier des Landes	Place de l'Eglise	Place de l'Eglise - St Cornier des Landes
Le Hamel	Le Hamel - St Cornier des Landes	La Noë	La Noë - St Cornier des Landes
Le Valet	Le Valet - St Cornier des Landes	Le Haut Gué	Le Haut Gué - St Cornier des Landes
Les Forgettes	Les Forgettes - St Cornier des Landes	La Guitonnière	La Guitonnière - St Cornier des Landes
Les Bruyères	Les Bruyères - St Cornier des Landes	La Prise	La Prise - St Cornier des Landes
Lotissement Bellevue	Lotis ^t Bellevue - St Cornier des Landes		

6) Aménagement du carrefour " Rue André Breton/rue de l'Abbaye " :

L'objectif est de réaménager ce carrefour afin d'y sécuriser davantage la circulation. La récente démolition de l'ancienne salle du restaurant " Le Trotteur " permet de faire avancer ce projet.

Les travaux sont estimés à 150 000 € HT, soit 178 572.50 € TTC.

Afin de financer ce projet, une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) la plus élevée possible a été sollicitée.



7) Résultat marché " Réserve incendie " :



Un appel d'offres a été lancé pour l'installation d'une réserve incendie de 1000 m³ installée sur le site de la chocolaterie mais qui desservira également la zone environnante et notamment le secteur des Châtaigniers.

Sur le lot n° 1 (fourniture de la cuve incendie), seule l'entreprise VAUBAN a répondu et s'est vue attribuer le marché pour un montant de 216 000 € HT.

Sur le lot n°2 (Voirie et Réseaux Divers d'accès à la Cuve incendie et à la Rue du Prieuré), trois entreprises ont déposé une offre. L'entreprise routière Pérez, la mieux disante, a été retenue pour un montant de 181 315.83 €.

Ces travaux sont subventionnés par l'état à hauteur de 50 % au titre de la DETR.

8) Tarif location logement :

L'ancienne Maison de la Presse, située 94 Grande Rue, est transformée en logement aux normes PMR (accessible aux **P**ersonnes à **M**obilité **R**éduite) et est, à ce titre, équipé d'un ascenseur.

Son loyer est fixé à 500 €/mois et plusieurs candidatures ont été déposées pour le louer.

Ce logement est composé d'un rez de chaussée de 32 m², le premier étage dispose d'une salle de bain et d'une chambre de 9 m², et le deuxième étage possède 2 chambres.

9) Acquisition et cession " Rue de Vire " :

La commune travaille sur une opération de démolition, dépollution et réaménagement d'une friche industrielle située Rue de Vire et préliminaire au réaménagement de l'ensemble de ce quartier.

Afin de faciliter l'accès à ces terrains, une négociation a été engagée avec un riverain pour acquérir la parcelle AC601 d'une superficie de 451 m² sur laquelle la commune n'avait qu'un droit de passage, en contrepartie de la cession d'un garage situé sur la parcelle cadastré AC629 d'une superficie de 210 m².

Ce garage avait été acquis par préemption en septembre 2020 dans cet objectif.

10) Cession terrain ZA du Troître :

Le gérant de l'entreprise MOQUET, située dans la ZA du Troître à proximité de la déchetterie, souhaite étendre son entreprise au sein de cette zone en achetant une partie de la parcelle ZN436.

Il projette d'y construire un bâtiment pour y installer un showroom. Il envisage également de recruter du personnel pour renforcer ses équipes.

La vente de ce terrain est proposée au prix de 12€/m² conformément à la délibération du 5 avril 2016.



11) Convention GDS " frelons asiatiques " :



En 2020, la commune de Tinchebray Bocage et le Conseil Départemental avaient signé une convention de partenariat avec le **G**roupement de **D**éfense **S**anitaire de l'Orne pour lutter contre le frelon asiatique. Le Conseil Départemental ne finance plus ce projet depuis le début de cette année.

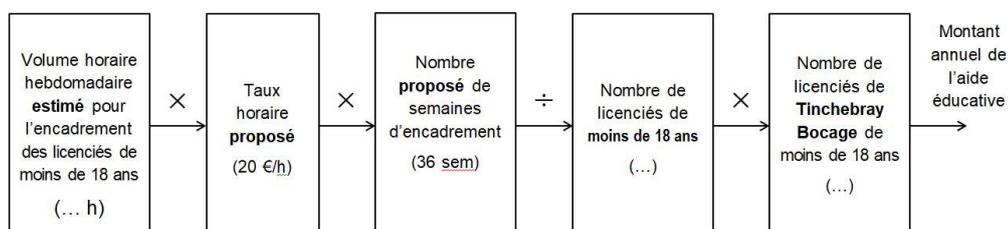
Le **GDS** propose de signer une nouvelle convention pour continuer à lutter contre ces frelons : la commune va continuer à déléguer la gestion de ces aides (33 % du coût de la destruction et dans la limite de 50 € par prise en charge) au **GDS** moyennant une participation de 10 € par dossier.

Piégeage des frelons : <https://valauperche.fr/lutte-contre-le-frelon-asiatique-piegeage-de-printemps/>

12) Aide éducative :

L'aide éducative a pour but d'apporter un complément aux associations sportives affiliées à la Fédération Olympique à destination des encadrants des jeunes de moins de 18 ans. Sur la commune de Tinchebray bocage, peuvent bénéficier de cette aide : le judo, le foot, le tennis, le tennis de table, la boxe.

Pour chaque association concernée, le calcul de l'aide éducative est établi de la façon suivante :



Une convention doit être signée entre l'association sportive bénéficiaire et la commune, elle a pour objectif de définir les engagements de chacune des parties.

Cette aide s'ajoute à la subvention annuelle. Pour info, les montants de cette aide sont 1 250 € pour le judo, 1 240 € pour le tennis, 960 € pour le tennis de table, 800 € pour la boxe et 4 870 € pour le foot.

12) Budget général “ Compte Financier Unique 2024 ” :

Après vérification par le Trésor Public, les comptes du budget général de Tinchebray Bocage sont arrêtés pour l'exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	3 034 158.28 €	Dépenses	3 711 275.24 €
Recettes	4 126 890.35 €	Recettes	3 742 007.86 €
Excédent	1 092 732.07 €	Excédent	30 732.62 €
Report résultat antérieur	4 443 346.68 €	Report résultat antérieur	- 1 568 552.90 €
Résultat cumulé	5 536 078.75 €	Résultat cumulé	- 1 537 820.28 €

ÉTAT CIVIL 2024

Naissances :

Léo, Louis, Cyril DUBOIS	20/01/2024	Timéo, Liam, Gabin LANDAIS	08/08/2024
GhJulia, Layana, Sélène AGATI	27/03/2024	Louane, Iris, Camille LELIÈVRE	22/08/2024
Mylah, Ambre, Seraya COUVRY	12/04/2024	Marty, Luigi, Leeroy GARNIER	03/09/2024
Louis, Gabriel, Jean DURAND	27/04/2024	Isïa, Emma, Chloé MARIE	09/11/2024
Azalya, Gaëlla, Lucie COUSIN	23/05/2024	Jules, Logan, Zlatan VASTEL	28/12/2024
Kheïssy, Laëtitia, Chelsea, Corinne LECAPITAINE	02/07/2024		

Mariages :

Chloé, Cindy, Pauline RENAULT	&	Alban, Bérenger, Vincent PRUNIER	18/05/2024
Annabelle, Sandrine, Raymonde MOULIN	&	Fabrice, Claude, Régis COLLIN	13/07/2024
Mélody, Nathalie, Valérie AUBERT	&	Christophe, Bruno, Dominique LEVALLOIS	07/09/2024
Alaïs, Marie, Jeanne SOCQUET	&	Armand, France, Etienne DUBOIS	09/11/2024

Décès :

BEAUGRAND Claude, Clément, Henri	11/01/2024	CAILLET Véronique, Jeanne, Françoise, Irène div FEUILLET	21/06/2024
DURAND Robert, Gaston, Maurice	13/01/2024	GARNIER Jean, Albert, Léon	08/07/2024
DÉBART Daniel, Dominique, Christian	16/01/2024	VIOLINI Marie-Louise épouse DUCHESNE	18/07/2024
HUET Suzanne, Andrée, Odette, veuve ROBBES	25/01/2024	SOUTIF André, Henri, Joseph	03/08/2024
OLLIVIER Henriette, Simonne, Eugénie, Elise vve DECAEN	10/02/2024	LEPRINCE Jacqueline, Denise, Mireille	09/08/2024
LECONTE André, Fernand, Gilbert	12/02/2024	LEPRINCE Simone, Yvonne, Odette, Léone vve FOUILLEUL	27/08/2024
QUERNIARD Roger, René	21/02/2024	COSTARD Simonne, Marie veuve HALBOUT	03/09/2024
BRIÈRE Fernand, Victor, Ernest, Prosper	26/02/2024	HUREL Andrée, Léontine, Fernande veuve KLAINÉ	16/09/2024
BEUNÈCHE Bernard, Raoul, Louis	05/03/2024	ANNE-HAMON Madeleine, Juliette, Andrée vve LETEINTURIER	01/10/2024
DUMONT Solange, Elise, Rose épouse THOMAS	07/03/2024	LEDANOIS Geneviève, Marie veuve LEBRUMAN	13/10/2024
FORGET René, André, Raymond	16/03/2024	GOSSELIN Georgette, Claudine, veuve BONNET	26/10/2024
PIERRE Marie-Thérèse, Simone, Bernadette vve PRUNIER	16/03/2024	LEFÈVRE Fernande, Renée, Thérèse vve DUMAINE	27/10/2024
LERUEZ Clotilde, Simone, Jeannette vve MALHERBE	17/03/2024	BESNARD Ginette, Marie-Thérèse, Françoise vve LEBARBÉ	04/11/2024
GARNIER Yvette, Marie veuve GARNIER	10/05/2024	PROD'HOMME Jeanne, Marie, Denise vve GAUCHER	30/11/2024
GIFFAULT Bernard, Claude, Marcel	16/05/2024	GUÉRIN Charles, Marcel	02/12/2024
LELEVÉ Juliette, Béatrice, Georgette	20/05/2024	MOTELEY Liliane, Jeanne veuve TILLARD	05/12/2024
DESDOITS Marcel, Robert, André	12/06/2024	BRÉGEON Marc, Maxime	05/12/2024

Transcriptions de décès :

RENARD Anne-Marie, Lucette épouse TIBERTI	17/01/2024	ROUL Françoise, Jeanine, Elisabeth ép VERRON	24/06/2024
CANIOU Marcel, Félix, Albert, Pierre	10/02/2024	POINSIGNON Daniel, François, Henri, Joseph	14/07/2024
BUREL Renée, Marie, Louise veuve LEBAUDY	20/03/2024	BORREL Jacques, Daniel, Jean, Louis	10/09/2024
PICHONNIER Madeleine, Solange, Yvonne vve CALANDO	05/04/2024	HAVAS Paulette, Solange, Yvette épouse LIOT	12/09/2024
RENAULT Guy, Michel, Emile, Julien	09/04/2024	BINDEL Claude, Marcel, Jean-Marc	26/09/2024
DELAUNAY Antoinette, Fernande, Hélène épouse BRIARD	15/04/2024	PESQUEREL Bernard, Albert, Roger	27/09/2024
SAUVÉ Roger, Michel, Bernard, Maurice	19/04/2024	GUYARD Philippe, Roger, André, Gustave	01/11/2024
LEGRAND Thérèse, Marguerite épouse SAINT CLOMENT	27/04/2024	HUE Christian, Léon, Charles	12/11/2024
ROUSSEL Louise, Marguerite, Angèle, Jeanne, Simone vve LEPÉLTIER	14/05/2024	DOUCET Marie-Thérèse veuve LECOQ	17/11/2024
VATINEL Patrice, Bernard, Louis	25/05/2024	FRÉNÉ Hélène, Marcelle épouse LEMONNIER	02/12/2024
PUISNEY Guy, Jean-Marie, Charles, André	02/06/2024	FOUCAULT Marie-Thérèse, Andrée ép ROUSSIN	17/12/2024
DEFORNEAUX Daniel, Edouard, Jean-Claude	02/06/2024	FEILLET Pierre, Emile, Albert	31/12/2024

COMMUNIQUÉ SIRTOM

Les consignes de tri des déchets sont résumées ci-après :



Une attention particulière est apportée au contenu des **sacs jaunes** qualifié de **valorisable**, ainsi qu'au contenu des **sacs gris** ou noirs destiné à être **enfoui ou incinéré**.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le compostage des déchets organiques, jusque-là fréquemment déversés dans les sacs gris ou noirs, est devenu obligatoire. On observe que la pratique de ce compostage réduit considérablement le contenu de ces sacs gris.

La **TGAP** dite **Taxe Générale sur les Activités Polluantes**, reposant sur le principe "pollueur-payeur", s'applique à la quantité de déchets non valorisables (pour rappel, le contenu des sacs gris) et a été multipliée en seulement quelques années d'un facteur proche de 20 !

Voilà qui explique en partie le montant, objectivement croissant et jugé élevé par de nombreux usagers du SIRTOM, de la **TEOM** (**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**).

On en conclut donc qu'il faut réduire au maximum le contenu des sacs gris en ayant à l'esprit qu'une partie de ce contenu peut être redirigé vers les sacs jaunes dont le contenu est, rappelons-le, valorisable avec pour conséquence, la réduction des frais engagés par le SIRTOM et au final un impact sur la réduction du montant de la **TEOM**.

Le SIRTOM va, à partir du mois de mai, se donner les moyens de contrôler le contenu des sacs de déchets non valorisables en fournissant aux usagers des sacs transparents pour contenir ce type de déchets. Il ne sera donc plus nécessaire d'acheter des sacs gris.

Les ripeurs auront pour consigne de laisser sur place les sacs transparents pour le contenu n'est pas conforme. Un repère adhésif disposé sur le sac fera état de cette non-conformité.

L'enjeu est de taille, et pour mieux le comprendre, le SIRTOM vous invite à une réunion publique le **jeudi 03 avril à 20h00 à l'Ekklesia**.

SITE INTERNET

🏠 TINCHEBRAY-BOCAGE ▾ VIE PRATIQUE ▾ DÉMARCHES ▾ CULTURE & LOISIRS ▾ CONTACT ▾ 🔍

Le site actuel <http://www.tinchebray.fr> repose sur une technologie proche de l'obsolescence (pas suffisamment sécurisé, non responsive...).

Un refonte de ce site est en cours et met en œuvre des technologies plus récentes et doit voir le jour au cours du mois d'avril à l'adresse <https://www.tinchebray.fr>

Vous pourrez dès lors naviguer sur ce nouveau site et si vous y trouvez quelque erreur ou omission n'hésitez-pas à en faire la remarque auprès de Matylda au 02 33 66 60 13.

DU CÔTÉ de la MÉDI@TECH

Jeux XXL en bois :

Ces jeux seront de retour à la Médiathèque **du 29 mars au 19 avril**.

De nombreux autres jeux seront également mis à disposition du public : Jeu Quarto, Billard Nicolas, Billard Japonais, Birdy Wall...



DAKAR Classic 2025 :

L'équipage constitué de Hubert Lelièvre, Franck Geenens et David Lhermelin participant au Dakar 2025 aura le plaisir de partager cette expérience le **26 avril à partir de 14h30** à la Médiathèque.

Le camion de l'équipage sera exposé sur le parking de la Médiathèque à partir de 11h00.



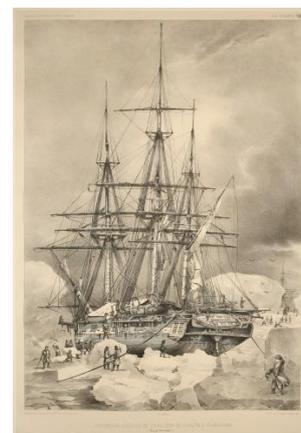
Exposition " Dumont d'Urville " :

Au pôle culturel de Frênes

Jusqu'au 30 avril.

Entrée libre :

- Le mardi de 16h30 à 18h30
- Le vendredi de 10h30 à 12h30



Raconte-moi une histoire :

- La valise aux histoires gourmandes : à 15h30 les mercredis 2 avril, 14 mai et 11 juin.
- histoires animées : à 11h les samedis 5 avril (" Je jardine ") et 14 juin (" histoires sous toutes ses formes ").

SPECTACLE AU COLYS'HAIE



Le 06 mai 2025 à partir de 20h30
Placement libre debout ; Tarif unique : 35 €

BILLETTERIE :

- INTERNET : www.tinchebray.fr
- MAIRIE et MEDI@TECH DE TINCHEBRAY: Paiement par chèque et carte bleue.
- POINTS DE VENTE HABITUELS : LECLERC, CARREFOUR, FNAC, CORA, AUCHAN, DIGITICK, TICKETNET ...

" Suivez l'actualité du Colys'haie sur nos réseaux sociaux : FACEBOOK & INSTAGRAM ".

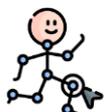
ATELIERS NUMÉRIQUES AU FABLAB

Ateliers “ Vacances de Pâques ” :

Sur inscription : 06 75 41 02 10 ou ekkleisia.formations@gmail.com

mercredi 9 avril 2025

14h30 - 15h30



**DESSINE ET ANIME
TON PERSONNAGE**

GRATUIT

à partir de 8 ans

mercredi 16 avril 2025

14h30 - 15h30



CRÉER UN RANGE CÂBLE

**(Utilisation de la
graveuse laser)**

2€ / RÉALISATION

tout public

Escape Game “ Il faut sauver le pollop ” :

Partez à l’aventure sur le galion du Capitaine Surcook !

De 9 à 12 ans à l’Ekklesia le 12 avril à partir de 10h00

Inscriptions individuelles ou en équipes (préciser le nombre de membres)

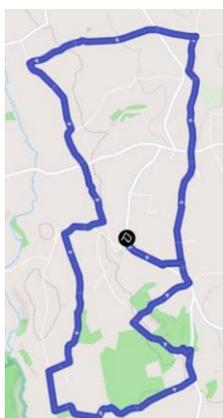
Ekklesia : 06 75 41 02 10 ou ekkleisia.formations@gmail.com

Médiathèque : 02 33 96 19 49 ou poleculturel@tinchebray.fr



MARDIS RANDO

Tous les départs à 20h00 sauf Chanu à 14h30. Randos de 6 à 8 Km.



Date	Commune	Point de départ	Circuit
6 mai	BEAUCHENE	Salle de l’Egrenne	Chemin de l’Egrenne
08 mai	CHANU	Salle des sports	A travers les chemins creux
13 mai	LARCHAMP	Complexe de la cour/étang	?
20 mai	TINCHEBRAY	Place Saint-Rémy	Vers la Roche au Diable
27 mai	FRENES	Salle communale	?
03 juin	SAINT CHRISTOPHE DE CHAULIEU	Salle communale	La forêt
10 juin	SAINT PIERRE D’ENTREMONT	Salle Bromley	?
17 juin	YVRANDES	Parking du bourg	Circuit du Ruslé
24 juin	MONCY	Salle communale	?
01 juillet	SAINT QUENTIN LES CHARDONNETS	Salle des fêtes	Le Talard
08 juillet	MONTSECRET-CLAIREFOUGERE	Parc des Marguerins	Où le vent nous mène
15 juillet	LE MENIL CIBOULT	Place de la Mairie	Le Noirée
22 juillet	SAINT JEAN DES BOIS	Parking restaurant	Circuit Michelot Moulin

COMICE 2026

Le Comice précédent a eu lieu en 2016, en toute logique celui qui devait suivre aurait dû avoir lieu en 2024 mais la pandémie est passée par là. En conséquence, le Comice aura lieu durant le week end des **5 et 6 septembre 2026**.

Des réunions de préparation ont déjà eu lieu et ont permis de définir les grandes lignes du projet reposant sur le thème du cinéma. Les communes (groupées ou non) et les quartiers ont fait les choix suivants :

Beauchêne, St Cornier

St Pierre d’Entremont

Frênes

Larchamp, Chanu

St Jean, Yvrandes, St Christophe

Le Ménil Ciboult, St Quentin

Coco

Peter Pan

Pirate des Caraïbes

Le Roi Lion

Astérix et Obélix

Alice au Pays des Merveilles

Montsecret, Clairefougère

Moncy

Tinchebray Ouest

Tinchebray Est

Villages Tinchebrayens

Les Bronzés

Camping

La Famille Adams

Charlie et la Chocolaterie

La 7^{ème} Compagnie

Char de la “ Reine ”

Contacts par mails pour Tinchebray :

comicequartierouest.tinchebray@gmail.com

contact@lesvillagestinchebrayens.fr

comicetinchebrayest@gmail.com



Lors du Comice, vous aurez entre 16 et 26 ans et vous souhaitez mettre en avant votre (groupement de) commune(s) ou votre quartier, relevez le défi et devenez-en l’ambassadrice ou l’ambassadeur.

Vous pensez que ce rôle est fait pour vous, alors faites-le savoir avant la fin du mois d’octobre.